

Comme nous le disions un peu plus haut, lorsque la Chambre d'Assemblée avait encore droit de vie, nous étions presque exempts de taxes personnelles et néanmoins les affaires municipales marchaient assez rondement. La ville était bien éclairée et pourvue de douze bonnes pompes maintenues en bon ordre, et servies par autant de compagnies. Depuis que le Conseil Spécial y a fourré son nez tout va de travers. S'il était besoin d'une preuve il ne faudrait que voir le compte rendu de la *Société du Feu*. Par cet habile exposé il appert que les revenus des cheminées se montent à près de sept cents louis; or voyons où ils passent. On accorde cent louis de retraite à chacun des deux ex-inspecteurs des cheminées pour avoir servi le public pendant plusieurs grands mois; on paie au collecteur cent louis, au secrétaire deux cents louis, les frais de bureau et autres se montent bien à une autre centaine de louis, y inclus quarante deux louis pour impression des règlements, (*job* qui valait certainement plus de quarante-deux piastres). Voilà donc six cents louis d'appointements pour en dépenser cent! Ces cent louis là sont consacrés à tenir quatre pompes à incendie en mauvais ordre, les huit autres sont pour le moment hors de service et si l'on en excepte St. Roch, où l'on est assez bien muni, grâce à la générosité de Mr. Munn et de Mr. Lemoine, au zèle de la compagnie de ce dernier, ainsi que de celle du capitaine Cazeau, tout Québec peut être réduit en cendres sans qu'il soit possible d'y jeter un seau d'eau. Nous allons donner un petit exemple du système d'encouragement adopté par les phénix de la Société du Feu. La coutume a été depuis fort long-tems d'accorder une piastre à la première barrique d'eau fournie à un incendie par un charretier. Il y a quelque tems le feu prit à la grande Tannerie de Mr. Richardson; mais les progrès en furent arrêtés par l'eau que jeta la pompe du capt. Cazeau, provenant d'un charretier. Lorsque celui-ci alla réclamer sa piastre on lui fit la réponse suivante qui mériterait un brevet d'invention: *Quoi, vous voulez être payé et la maison n'a pas brûlé! vous n'aurez rien!* Pressez-vous après cela de porter de l'eau aux incendies, on dira que vous jetez de l'huile sur le feu. La société du feu, pour améliorer encore sa méthode accordera dix chelins pour la dernière barrique d'eau et quinze chelins pour ceux qui n'en porteront point du tout.

Le même jour le capitaine Cazeau arrêta trois incendies, cela par un vent de Nord Est qui mettait tout St. Roch en danger. La coutume était encore d'accorder cinq louis à la première pompe qui arrivait au feu. On offrit à Mr. Cazeau la somme énorme de quatre piastres pour encourager ses pompiers. Mais, dira-t-on, comment voulez-vous que la Société du Feu fasse des présents, elle n'a pas le sou après qu'elle s'est payée elle-même.—Eh bien quand on voit qu'on ne peut rien faire de bien on résigne des fonctions qui n'exposent qu'au ridicule, ou bien au lieu de s'appeler "*Société pour prévenir les accidents par le feu*," on s'intitule *Société pour protéger les progrès du Feu*. Il vaut mieux ce me semble faire toutes ces reflexions tandis qu'il en est tems encore, que lorsque des monceaux de ruines les inspireront.

Nous ne parlerons pas de l'éclairage de nos rues, car tandis que ce rebelle de Montréal s'illumine gracieusement de mille jets de gaz, le féal Québec ferait honte au fond du sac d'un ramoneur; c'est à en faire venir l'eau à la bouche de nos chouettes de magistrats.

Parmi les sujets d'étonnement, sinon de plaintes, on peut quand on n'a rien de mieux à faire, s'amuser à contempler les progrès du *family compact* au milieu de nous. Le docteur Sewell vient d'être nommé assistant docteur de la prison pour